



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Drogues de synthèse, plan de prévention pour les jeunes

Question écrite n° 11521

Texte de la question

M. Francis Dubois appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'urgence du déploiement d'une politique de prévention contre la consommation de drogues de synthèse chez les jeunes. Si leur consommation de cannabis diminue, ainsi que le révèle la récente étude de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), il semblerait qu'en parallèle de nouvelles pratiques, comme la consommation des drogues de synthèse (*buddha blue*, *ecstasy*, 3-MMC, GHB...) gagnent en popularité auprès des jeunes. La consommation de ces nouvelles drogues chez les collégiens, lycéens ou étudiants est en effet en nette progression ces dernières années sans que dans le même temps, à l'instar de ce qui existe pour l'alcool au volant par exemple, une politique efficace de prévention soit mise en place au niveau national. Disponibles facilement sur internet et pour quelques dizaines d'euros, ces nouvelles drogues, bien que pour certaines illicites et souvent fabriquées sans aucun contrôle à l'étranger, sont de plus en plus consommées par les jeunes car facilement accessibles et réputées pour leurs effets festifs. Or ces effets sont très puissants et les risques pour la santé bien réels : détresse respiratoire, hypertension, troubles cardiaques, insomnies, conduite à risque, altération du discernement, troubles de la mémoire, hallucinations... Les addictologues s'accordent à dire qu'il y a davantage d'overdoses, qu'elles soient fatales ou non, et de complications avec les drogues de synthèse qu'avec le cannabis. Il est donc urgent de préserver les jeunes de l'usage de ces produits dont les conséquences peuvent être dramatiques, non seulement pour les consommateurs mais aussi pour les tiers. Inutile de rappeler que l'actualité relate régulièrement de terribles accidents ou faits divers impliquant des consommateurs de ces substances. La jeunesse est en danger et il est donc urgent d'agir pour stopper les ravages causés par les drogues de synthèse. En conséquence, comme cela se fait pour l'alcool au volant ou la lutte contre le tabagisme, il lui demande s'il envisage de déployer rapidement une campagne « choc » de prévention en direction des collégiens, lycéens et étudiants, notamment sur les réseaux sociaux ou dans les établissements scolaires, afin de s'attaquer fermement et efficacement à ce dangereux phénomène de santé publique.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est engagé pour lutter contre l'émergence des nouveaux produits de synthèse (NPS), dont les effets sur les consommateurs sont particulièrement délétères, voire mortels, ce d'autant que ces produits sont parfois utilisés pour adultérer d'autres drogues. Les NPS sont des substances psychoactives produites de façon chimique, nouvellement arrivées sur le marché et non contrôlées au niveau international, du fait d'un taux élevé dans le roulement de leur production. Leur composition est extrêmement variable, entraînant des effets somatiques, psychiatriques et cognitifs divers. Chaque année en Europe, il est estimé que 400 nouveaux produits de synthèse sont détectés dont 40 signalés pour la première fois. En France, les molécules recensées sont principalement des cathinones (stimulants), des cannabinoïdes de synthèse, des opioïdes de synthèse et des phénéthylamines (hallucinogènes). Afin de limiter la diffusion des nouveaux produits de synthèse et réduire les risques liés à leur consommation, le Gouvernement œuvre à la constitution d'un réseau de veille et d'alerte à même de suivre la circulation de ces NPS, en lien avec l'Union européenne et ainsi adapter le cadre juridique et

réglementaire pour ces produits. Portée par la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives, la politique de santé publique menée par le Gouvernement à l'égard des substances psychoactives, incluant les NPS, s'inscrit dans un continuum : prévention de la première consommation, repérage de l'utilisateur en difficulté, accompagnement et prise en charge médico-psycho-sociale, enfin réduction des risques et des dommages lorsque l'utilisateur ne peut ou ne souhaite pas arrêter ses consommations, l'objectif étant alors de proposer un accompagnement et des outils pour réduire les risques sanitaires et sociaux liés aux consommations. Les autorités sanitaires s'attachent à améliorer l'accessibilité des soins, l'accès aux structures médico-sociales et sanitaires et à adapter la politique de réduction des risques et des dommages à l'évolution des pratiques d'usages. Pour mettre en œuvre cette politique de prévention, l'Etat a mis en place le fonds de lutte contre les addictions, doté de près de 120 millions d'euros par an, qui finance des actions de lutte contre les addictions et notamment la sensibilisation des jeunes publics aux dangers des nouvelles drogues de synthèse.

Données clés

Auteur : [M. Francis Dubois](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11521

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8444

Réponse publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 10049